



Déclaration liminaire du Comité technique ministériel du 12 juillet 2017

Messieurs les Ministres,

Ce CTM se tient alors même que votre gouvernement a déjà fait de nombreuses annonces portant atteinte au monde du travail.

Cette frénésie législative a débuté avec l'acte II de la loi travail. S'enchaînent les annonces sur le gel du point d'indice ou le rétablissement du jour de carence, pour n'en citer ici que quelques unes. En outre, vous affichez la réduction de la dépense publique comme un dogme inaltérable. Cette semaine le Financial Times reconnaît lui même que la politique d'Emmanuel Macron est une politique « de réduction d'impôts pour les riches », « une campagne agressive (...) pour démontrer une posture business-friendly »

Nous n'avons rien contre bien gérer la dépense publique mais la manière d'y parvenir diffère largement des vôtres. Plutôt que générer de nouvelles dépenses inutiles comme le CICE, la baisse de l'impôt sur les sociétés, le plafonnement de la taxation des revenus de l'épargne, la baisse de l'ISF, il conviendrait, au contraire, d'évaluer les besoins et de mobiliser les moyens pour y répondre.

Cela pourrait passer par une remise en cause d'un certain nombres de niches fiscales, par une véritable lutte contre les paradis fiscaux et la fraude fiscale, ou encore par obtenir le droit de se financer directement auprès de la BCE plutôt que sur les marchés financiers (qui a coûté 42 milliards d'euro à l'Etat, l'an passé). Mais cela passe aussi par une augmentation réelle des traitements et salaires facteur de création de richesses .

Vous faites le choix totalement inverse qui se traduit concrètement à Bercy par votre annonce de 268 millions de restriction budgétaire qui auront des conséquences directes sur notre capacité à assumer les missions qui nous sont dévolues. Ces missions sont pour autant essentielles : protection des citoyens par la lutte contre les trafics (blanchiment, terrorisme, fraude à la TVA...), protection des consommateurs, de l'environnement, lutte contre la fraude fiscale, contrôle de l'utilisation des deniers publics, indépendance de la statistique publique...

Cela se traduira par de nouvelles suppressions d'emplois, de nouvelles attaques contre le maillage territorial qui sont autant de remises en cause de l'accès au service public, qui sont pour nous, totalement inacceptables.

La situation de la CCRF aujourd'hui est un exemple frappant des ravages de restructurations incessantes que cette administration a vécu. Vous avez eu copie d'un courrier adressé au Président de la République demandant la remise en place d'une chaîne de commandement opérationnel au sein de Bercy et le rétablissement de l'effectivité des missions de contrôle. Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie, partageait largement notre point de vue. Nous ne doutons donc pas qu'une suite favorable sera accordée à ce sujet à présent qu'il occupe la plus haute fonction de l'Etat, et ne pouvons nous satisfaire comme seule réponse de la proposition de régionalisation des structures.

Nous ne pouvons que nous inquiéter des annonces que vous avez faites en matière de suppression de postes dans la fonction publique, et de coupes budgétaires massives. Nous les combattons..

De plus, ces décisions auront pour conséquence de dégrader encore un peu plus des conditions de travail déjà précaires et pathogènes au sein de Bercy. A ce titre, nous serons très attentifs à ce que vous mettiez les moyens humains et budgétaires pour assurer une véritable médecine de prévention, efficace et répondant aux besoins réels des salariés sur l'ensemble du territoire, alors que son niveau actuel est indigne d'un ministère comme Bercy. A ce titre la mise en place, là aussi sans aucune négociation (OS prévenue par mel la veille) du compte personnel de prévention pénibilité qui exclue des risques avérés invite les employeurs à esquiver leurs responsabilités.

S'agissant de la politique d'insertion des personnels en situation de handicap, nous alertons depuis plusieurs années le ministère sur l'indigence du plan d'insertion. Cette médiocrité a failli faire échouer la convention avec le FIPHFP et priver les personnels du ministère de plusieurs millions d'euros alloués à l'insertion et au maintien des agents en situation de handicap.

Concernant le Tripode, il est indispensable de finaliser son classement en site amianté, depuis des années on nous rabâche la même chose. Au vu de l'urgence de ce dossier nous souhaitons engager, avec vous, la préparation de la phase ultime du classement du Tripode.

Concernant le projet d'arrêté désignant les opérations de restructuration à la DGDDI, arrêté qui ne doit en rien vous affranchir des publications officielles, nous vous rappelons que les organisations syndicales ont obtenu, à l'occasion de multiples conflits internes, un engagement écrit de l'évolution de la cartographie du réseau jusqu'en 2020. Réseau bien mis à mal par vos prédécesseurs, créant de

nombreuses zones de non droit, que vous saurez rétablir, n'en doutons pas, pendant votre mandature.

Votre ambition devra aussi porter sur les carrières des agents. Cela doit se traduire par une augmentation significative des rémunérations contrairement à ce que vous nous avez affirmé, et par un déroulement de carrière qui offre de réelles perspectives d'évolution. La situation est aujourd'hui cataclysmique à l'image de ce qui se passe à la DGDDI avec la suppression pour l'année 2017 des examens professionnels de C en B et de B en A, alors même que la CGT a interpellé le Directeur général sur ce sujet. Cet exemple conforte les analyses de la CGT qui nous avait conduit à être opposés au protocole PPCR. A ce titre, et alors que ce dispositif permet trop peu d'avancées pour les personnels, il est dommage que les quelques droits qu'ils auraient pu obtenir ne leur aient pas été accordés à défaut de signature des ministres, comme c'est le cas par exemple pour les personnels de catégorie A à la DGFIP. Nous souhaitons une réponse de votre part sur cette question.

Nous aimerions également connaître si cette mesure est maintenue, votre solution pour la compensation de l'augmentation de la hausse de la CSG au sein de la fonction publique publique actifs et retraités et la possibilité d'ouvrir des négociations sur l'augmentation du point d'indice.

S'agissant du RIFSEEP, alors que le maintien de la Douane et de la CCRF hors du protocole n'est assuré que jusqu'à la fin de 2018, la CGT exige le maintien de l'exclusion de ces deux directions après 2018 et son élargissement à l'ensemble des administrations des ministères de Bercy.

Nous attirons également votre attention sur l'article 4 du projet de décret statutaire concernant le SCL. Nous vous demandons une rétroactivité d'au moins 6 ans afin d'éviter le phénomène « d'enjambement » des promotions antérieures à 2017 par les promotions 2017, 2018 et 2019. des phénomènes qui ont déjà eu lieu avec le décret Jacob de 2006.

Nous serons également extrêmement vigilants quant à votre capacité à développer une politique d'action sociale ambitieuse et moderne. Cette politique passera par une consolidation des prestations existantes et par un développement constant s'appuyant sur un recensement des besoins réels des agents de Bercy.

La CGT profite de ce CTM pour réaffirmer son opposition au projet de mise en place d'un prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu, réforme dangereuse pour les finances publiques, complexe et inutile. De plus, cette réforme, si elle était mise en œuvre, entraînerait une colère légitime des contribuables qui se retourneraient de facto contre les agents d'accueil, pour lesquels

vous nous avez assuré accorder une grande importance à leurs conditions de sécurité. Au sujet des missions d'accueil, un accès facilité sur l'ensemble du territoire, sans délai d'attente excessif contribue à la sérénité des usagers et donc à la sécurité des agents.

Les dossiers qui vous attendent, Messieurs les Ministres, sont donc aussi nombreux qu'ambitieux. Nos craintes sont toutes aussi nombreuses face aux choix politiques que le Gouvernement semble faire. Vous rappelez votre attachement au dialogue social. Il est impératif que cela aille au delà de la déclaration d'intention. Le dialogue social aujourd'hui à Bercy est en lambeaux. Il est inexistant dans un certain nombre de directions. Nous notons une volonté affichée de contourner les instances et par là même de s'affranchir des obligations réglementaires, particulièrement en matière de restructuration. Dans les administrations du ministère aujourd'hui, les annonces de restructurations se multiplient sans laisser la possibilité aux débats avec les représentants des personnels ou avec les élus locaux.

Très attachée à la démocratie sociale, la CGT est particulièrement inquiète quant au projet de mise en place du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles. Ce projet impactera le taux de participation, ne pourra garantir la sincérité du scrutin et entraînera des coûts supplémentaires.

Votre mandature doit marquer un tournant décisif en matière de dialogue social. Nous ne pouvons plus accepter d'être relégués à un rôle de spectateur. Nous ne pouvons concevoir qu'il consiste uniquement à retirer des droits aux élus du personnel comme cela a été le cas à la DGFIP.

Le dialogue social ne peut se concevoir sans marge d'action budgétaire. L'échec du plan d'action égalité femme/homme dans le ministère en est l'illustration parfaite.

La deuxième partie de ce CTM est la démonstration de l'absurdité de ce dialogue social, nous cantonnant à valider des décrets ou des avis qui sont la conclusion de sujets sur lesquels il n'y a jamais eu de réelles discussions. Nos propositions ne sont pas écoutées, ne sont pas prises en compte. Vous abordez ces rencontres comme une simple obligation légale. En nous empêchant ainsi de jouer notre rôle, vous niez le droit des personnels à être entendus et écoutés au sein de ces instances. C'est pour cette raison que nous ne participerons pas à la suite de ce CTM. Cette absence de perspectives, cette impasse dans laquelle vous nous conduisez, ne nous laisse pas d'autres choix que d'appeler à la mobilisation des personnels pour nous faire entendre, et ce dès le 12 septembre.